

N/REF : 21/05/2025 16H16 C:010018 I:15538

ARMOR-LUX

V/Email reçu le Mercredi 21/05/2025 a 16H16

**21-23 RUE LOUISON BOBET
29556 QUIMPER**

IMMEUBLE : ARMOR-LUX
25 NORD RUE DE L'ETANG
35760 ST GREGOIRE

Rennes, le 23 Mai 2025

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR

LOCALISATION : ALLEE 25 ETANG - MR COUBEL 02 98 90 81 36
ARMOR LUX

MOTIF : FUITE AU BALLON D'EAU CHAUDE A CHAQUE FOIS QUE LA CHASSE D'EAU EST
TIRÉE

Donneur d'ordre : M. M COUBEL

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux de plomberie en partie privative.

INTERVENTION DU 21/05
MISE EN PLACE DU VÉHICULE ET DU MATÉRIEL
INTERVENTION ANNULÉE VU AVEC LA PERSONNE SUR PLACE, AUTRE ADRESSE
FIN DE CHANTIER ET REPLI DU MATÉRIEL

OBSERVATIONS : AT LCOMPTER Email envoyé le 22/05/25 a 09H22 M. M COUBEL

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Déplacement d'un VEHICULE ATELIER équipé de matériel de plomberie
(poste a souder, raccords et longueurs de tuyaux de différents diametres,
génératrice 220 volts, perceuse, tronçonneuse, etc).
Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel (si
nécessaire).

Réalisation du travail conformément aux regles de l'art.

Vérification en fin d'intervention de la bonne exécution, contrôle de
l'étanchéité (si nécessaire).

Nettoyage du chantier. Evacuation des détritrus (si nécessaire).

Relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).

Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

Les temps facturés comprennent : le déplacement aller-retour de notre véhicule
auquel s'ajoute le temps sur place (Heure de départ - heure d'arrivée).

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix
d'achat sauf conditions particulieres convenues avec le client.

=====					
Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT		
0,25	H.Ouvrier Qualifié Plomberie le 21/05	1	69,24		17,31
Quantité	Fournitures - Mise en oeuvre	N°BT	P.U. HT		
1,00	Mise en oeuvre véhicule plomberie	1	40,66		40,66
TOTAL H.T.					57,97
T.V.A. a 20,00%					11,59
TOTAL T.T.C.En EURO					69,56

Valeur en votre reglement au 30 Juin 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.